

Extrait du procès-verbal de la trois cent vingtième session

du Conseil municipal,

tenue le 28 août 2002

Résolution 4883-02

**PGMR – GESTION ÉCOLOGIQUE ET INTÉGRÉE
DES MATIÈRES PUTRESCIBLES**

Considérant que selon la *Loi 90*, les MRC ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles produites, traitées et éliminées sur son territoire;

Considérant que la mise en œuvre de cette responsabilité doit être corollaire avec la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

Considérant que l'action 5.6 de la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* préconise l'optimisation de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles;

Considérant que l'action 5.6.2 de cette politique gouvernementale préconise la valorisation progressive de la plus grande quantité possible des matières putrescibles.

En conséquence, il est proposé par M. le maire Marc Gascon
appuyé par M. le maire Claude Charbonneau

et résolu unanimement :

- Que les municipalités élaboreront une collecte saisonnière des résidus d'automne de jardin pour les résidants de leur territoire.
- Que les municipalités élaboreront une étude de faisabilité pour une collecte à 3 voies, visant ainsi la collecte des résidus de table sur leur territoire.
- Que toutes les municipalités mettront à la disposition de leurs citoyen-nes, qui veulent s'en prévaloir, des composteurs domestiques.
- Que toutes les municipalités élaboreront conjointement une étude comparative sur l'opportunité de mettre en place une plate-forme de compostage municipale ou de faire appel à un tiers pour la valorisation des matières putrescibles collectées.
- La mise en œuvre de ces activités sera déterminée, précisée et intégrée, et ce selon l'approbation du conseil de la MRC et des villes concernées, dans l'échéancier quinquennal du plan de gestion en cours de réalisation et des plans municipaux de la mise en œuvre du PGMR.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

certifiée ce 6 août 2008

Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier